

C2J mag

LE MAGAZINE SEPTEO DES COMMISSAIRES DE JUSTICE / MAI 2023 ●



Cap sur la digitalisation des études

P.14 / Legatus pour automatiser les procès-verbaux

P.18 / Les avantages du constat par drone

De nouveaux outils pour la digitalisation du métier **de commissaire de justice**



CYRIL PICARD
*Directeur Général
Septeo Solutions
Commissaire de justice*



***Grâce aux solutions
Septeo, gagnez
en efficacité et
recentrez-vous sur
votre cœur de métier !***

En 2022, Softouest et Intelligent Software ont rejoint le groupe Septeo, pour former Septeo Solutions CDJ. Avec l'arrivée de Priam en 2023, nous avons souhaité mettre en commun nos expertises métiers et savoir-faire technologiques afin de créer un pôle d'excellence pour les commissaires de justice.

L'union fait la force

De Nantes à Amiens en passant par Montpellier et Lyon... Septeo solutions CDJ est présent sur tout le territoire à travers nos sites historiques afin de rester toujours aussi proches de vous. Vos interlocuteurs restent les mêmes et allient leurs compétences pour toujours mieux vous servir.

Le leader européen dans la Legaltech

Septeo, groupe éditeur de logiciel et leader sur ses marchés, investit chaque année + de 10 % de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. C'est dans cette logique que nous avons rejoint le groupe, afin de faire évoluer et moderniser vos produits et répondre aux enjeux techniques et technologiques qui s'imposent.

En route vers le cloud

Pour aller plus loin encore, et vous permettre de vous affranchir de toutes les contraintes techniques et sécuritaires, Septeo CDJ travaille actuellement sur une solution cloud hébergée sécurisée. Le passage au cloud est inévitable notamment pour garantir la sécurité des données, la mobilité et les échanges avec les tiers. Nous sommes à vos côtés pour cette transformation qui doit répondre à vos exigences de productivité, conformité et de performance. ■

SOMMAIRE

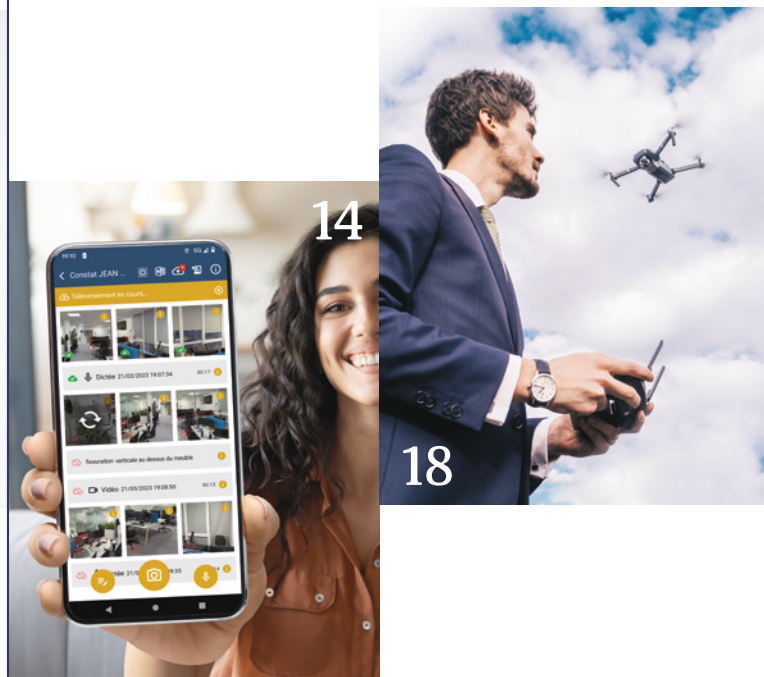


06 **NOTA BENE**
L'actu en bref des
commissaires de justice

08 **À VOUS DE JUGER**
E-acte, l'échange
d'acte simplifié

11 **RETOUR D'EXPÉRIENCE**
La solution Soolus, vue par
Emmanuel Mérard de l'étude
Alexandre & Associé

14 **À VOUS D'AVISER**
Legatus : des procès-verbaux
de constats automatisés



17 **BON À SAVOIR**
Gestion des constats :
la solution Legatus en chiffres

18 **L'ACTU JURIDIQUE**
Les avantages du
constat par drone

20 **VISION**
Le groupe Septeo
en chiffres

22 **JOUR J**
Événements : les dates
à retenir

Directeur de publication : Cyril Picard. Rédactrice en chef : Manon Chalandon. Rédaction : Chirripo.
Photos : Adobe stock. Mise en page, impression et diffusion : Agence Chirripo. Publication : mai 2023.

Impression Handprint entreprise adaptée - Certification de la gestion durable des forêts



Septeo solutions pour Commissaires de justice

Un écosystème spécialisé pour votre métier.



Soolus

Intelligent Software

Solutions logicielles



Legatus

Solution pour constats



Azko

Communication digitale



Ecostaff

Secrétariat juridique



septeo.com

Première **carte d'installation** de la profession



Les cartes fixant les zones d'installation des professions réglementées de notaires et de commissaires de justice doivent être révisées tous les 2 ans par le Gouvernement. Ces révisions font l'objet de recommandations préalables par l'Autorité de la concurrence qui portent sur le nombre de nouveaux offices et leur répartition sur le territoire. Jusqu'au 1^{er} mars 2023, l'autorité de la concurrence a mené une consultation publique ouverte à tous les commis-

saires de justice afin de faire un état des lieux précis de la situation économique des offices et être en mesure de formuler des recommandations au Gouvernement. L'objectif est d'optimiser le maillage territorial pour proposer un service de proximité à la population et permettre aux jeunes diplômés de s'installer à leur compte, tout en garantissant la viabilité économique des offices existants.

Pour sa précédente recommandation, présentée en avril 2021 dans un contexte de crise sanitaire, l'Autorité de la concurrence avait fixé un objectif de 50 installations pour les huissiers de justice et aucune installation pour les commissaires-priseurs judiciaires sur la période 2021-2023. La profession de commissaire de justice ayant été créée en juillet 2022, cette nouvelle consultation permettra d'aboutir à la toute première carte de la profession. La fusion des huissiers de justice et des commissaires-priseurs représente un enjeu supplémentaire pour cette enquête et l'avis rendu par l'Autorité de la concurrence devra permettre au Gouvernement de disposer d'un état des lieux précis sur la situation des offices. ■

Les XVII^e Journées Marteau

La 17^e édition des Journées Marteau s'est déroulée partout en France du 12 au 14 mai. Organisées chaque année par le SYMEV (Syndicat National des Maisons de Ventes Volontaires), elles sont l'occasion pour le public de participer à de nombreux événements (expositions, ventes thématiques, visites guidées, ateliers ludiques...) et ainsi de découvrir le monde des enchères.

7 certificats de spécialisation publiés au Journal Officiel



Après 4 années de pratique professionnelle, les commissaires de justice peuvent demander des certificats de spécialisation. La liste et le contenu de ces certificats ont été fixés par arrêté le 23 janvier 2023. Délivrés à la suite d'un examen de contrôle des connaissances organisé par la Chambre nationale des commissaires de justice ils sont au nombre de sept : Administration judiciaire de la preuve ; Droit de l'environnement, Droit rural et Droit de l'urbanisme ; Droit immobilier, Droit des baux ; Droit des sûretés ; Droit des entreprises en difficulté ; Droit des personnes et de la famille ; Beaux-arts, arts décoratifs et droit du marché de l'art. Les modalités d'instruction des candidatures ont également été fixées le 23 janvier et les conditions d'obtention sont prévues par le décret du 15 novembre 2019. ■

La CNCJ intègre le Haut conseil des professions du droit

Le Haut conseil des professions du droit (HCPD), à la suite de son assemblée générale du 9 mars 2023, regroupe désormais l'ensemble des professions, avec l'intégration de 3 nouveaux membres : le barreau de Paris, le Conseil national des barreaux et la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ).

L'association, créée en 2010 à la suite du rapport Darrois, a pour objectif de donner l'opportunité aux professions du droit de se réunir, de se concerter et ainsi d'être en capacité d'exprimer des positions collectives sur les thématiques qu'elles ont en commun.

Les axes de travail ont été définis pour l'année 2023 et portent sur la réforme de la déontologie et de la discipline (dans le cadre de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire) et sur l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées. ■



E-acte : l'échange d'acte simplifié

Module intégré aux logiciels SoftOuest et très prochainement à Intelligent Software, E-acte facilite et sécurise l'échange d'acte entre commissaires de justice.

Une fonctionnalité devenue essentielle pour les études, et présentée par Franck-Eric Odoux, responsable service clients de Septeo solutions pour Commissaire de justice.

Gain de temps, sécurité et réduction des erreurs de saisie. Les avantages du module E-acte sont pléthoriques pour les études de commissaires de justice. « *Il permet d'échanger des actes en dématérialisant au maximum le flux aller-retour entre les études et leurs confrères* », explique Franck-Eric Odoux. E-acte assure l'envoi et également la réception des actes en provenance d'autres commissaires de justice.

La voie de la dématérialisation

L'avantage premier du module est de communiquer entre plusieurs logiciels du groupe Septeo. Actuellement, E-acte est accessible depuis les logiciels Soolus (SoftOuest). Il sera opérationnel d'ici la fin du second semestre 2023 auprès des études utilisant Intelligent Software. Les deux logiciels pourront ainsi interagir entre eux à travers E-acte. Une façon de faciliter la communication entre deux logiciels phares utilisés par les parties pre-

nantes d'une étude. Pour aller plus loin et « *étendre son utilisation auprès des avocats, nous prévoyons également l'intégration d'E-acte au logiciel Secib* », annonce Franck-Eric Odoux.

Gain de temps

En attendant ces évolutions, E-acte a la possibilité de s'adapter aux études qui ne sont pas équipées de ce module. « *Le logiciel détecte directement cette information, et propose un envoi par mail à l'étude* », précise le responsable service clients, qui ajoute qu'il est tout de même plus simple d'être équipé d'un logiciel utilisant ce module, pour faciliter le traitement de





l'acte. « L'émetteur de l'acte ne voit aucune différence lors de l'envoi, mais sera obligé d'effectuer une double saisie au retour de l'acte, indique-t-il. Tandis qu'une utilisation commune d'E-acte permet de recevoir directement l'information dans son tableau de bord, avec une simple notification "en attente d'intégration". » De même pour l'étude qui reçoit l'acte, une dématérialisation qui fait gagner beaucoup du temps et sécurise la transaction.

Une intégration fluide

Les étapes d'intégration d'un acte sont fluides : en sélectionnant l'E-acte reçu, il est ensuite possible de l'intégrer à ses ►

E-ACTE EN CHIFFRES



130
offices équipées
du module E-acte



50 000
actes par an,
traités avec E-acte

“ Le principal intérêt pour l'étude qui reçoit l'E-acte est d'éviter la double saisie de toutes les informations, c'est un gain de temps considérable et une sécurité renforcée. ”

documents internes. Un dossier de signification comportant toutes les informations clés des parties concernées et de l'acte est alors accessible en un clic. Fiche de tournée/chemin de signification : toutes les informations relatives à l'acte sont dématérialisées. « *L'étude peut modifier l'E-acte, comme la base de calcul, les parties, le mail du requérant, ou le tiers à facturer* », décrit Franck-Eric. Le commissaire de justice peut également intervenir sur la date limite de signification, l'urgence (le cas échéant), le nombre de feuillets, l'émolument (si l'acte est en tarification libre), ainsi que le lieu de taxe, notamment si l'acte est exonéré de TVA.



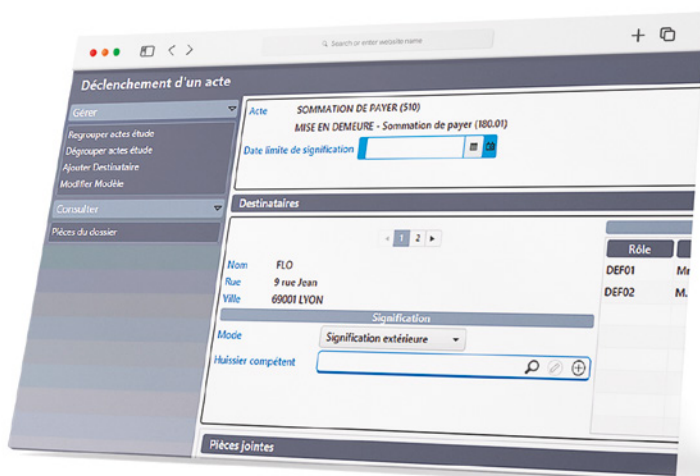
FRANCK-ERIC ODOUX, responsable service clients de Septeo solutions pour Commissaire de justice.

Une sécurité renforcée

Lorsque l'acte est signifié, le commissaire de justice doit simplement indiquer ses retours, et le scanner avec les mentions ajoutées manuellement, pour le renvoyer depuis le logiciel vers l'étude émettrice. Cette dernière reçoit ainsi toutes les informations mises à jour dans le dossier présent dans son logiciel, et peut ainsi le clôturer par un paiement. « *Le principal intérêt pour l'étude qui reçoit l'E-acte est d'éviter la double saisie de toutes les informations, c'est un gain de temps considérable et une sécurité renforcée* », assure Franck-Eric Odoux. Pour l'étude qui envoie l'E-acte, la saisie des informations retour est également simplifiée, et permet d'éviter les erreurs de saisie.

Dépôt en ligne

E-acte est également équipé d'une fonctionnalité assurant une accessibilité directe depuis l'extérieur. Le module donne en effet la possibilité d'intégrer un formulaire au site internet de l'étude. « *Ce formulaire permet aux confrères de l'étude de déposer des actes en ligne. Une fois cela fait, les actes entrent directement dans le process E-acte habituel, sans aucune manipulation nécessaire* », conclut Franck-Eric Odoux. ■



EMMANUEL MÉRARD

Étude Alexandre & Associé à Angoulême

Le logiciel Soolus de SoftOuest est le noyau central de l'étude

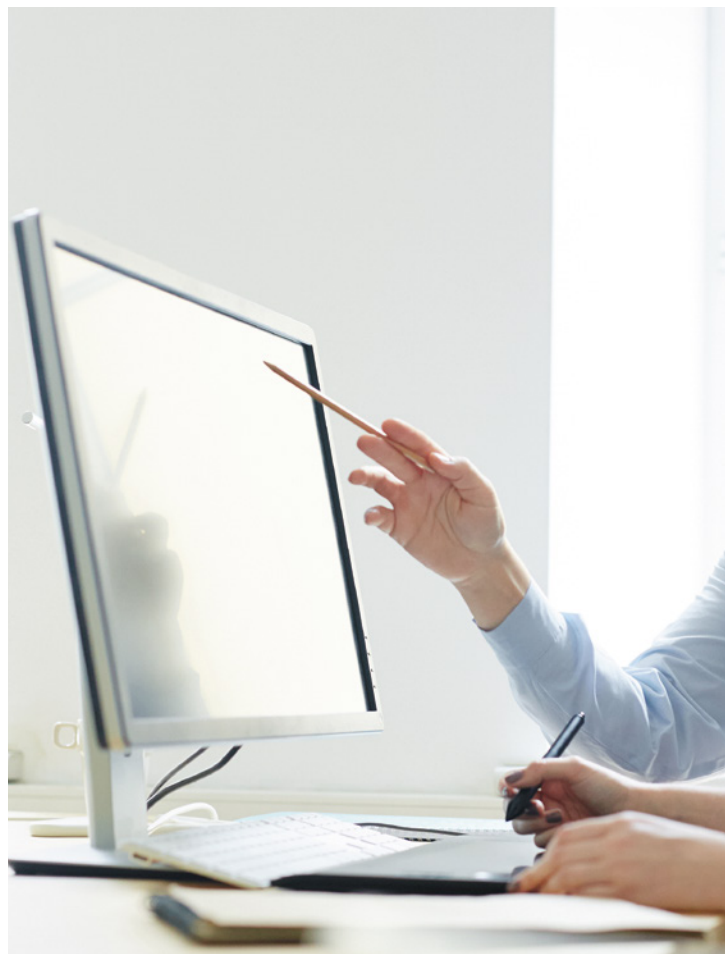


Témoignage
d'Emmanuel Mérard,
associé de l'étude
Alexandre & Associé
à Angoulême, et
huissier depuis
20 ans.

« **C**ela fait des années que nous utilisons les solutions de Septeo pour les commissaires de justice, au sein de l'étude Alexandre & Associés (Charente-Maritime). La gestion à travers les outils informatiques est un impératif au vu de notre métier qui demande d'effectuer des tâches répétitives avec de faibles coûts financiers, et de respecter de nombreux délais. Notre métier est industrialisé, et nous avons besoin d'automatiser ces tâches. Peu importe la taille de l'étude, notre métier ne peut se passer d'un outil de gestion des dossiers. La solution Soolus de SoftOuest a complètement répondu à cet impératif. Notre étude l'utilise depuis deux ans et, grâce à une prise en main très naturelle, elle est rapidement devenue un outil essentiel, le noyau central de notre métier. En effet, elle intègre des fonctionnalités dont je ne me passe plus dans ma prise de décision : la gestion de mon agenda, le tableau de bord et les statistiques, me donnant une visibilité sur la productivité de l'étude, le nombre d'actes en cours, les dossiers refusés, les encaissements, etc. Une vision globale en un coup d'œil et un cadre donné aux équipes.

Se concentrer sur sa valeur ajoutée

En fonction du type de dossier, Soolus note la date de création et les délais associés, indique en détail les actions de recouvrement sur cette période et génère des relances et des rappels. La solution de SoftOuest permet de générer le bon acte au bon moment et de gérer le timing propre à notre métier qui se résume à des délais à ne pas manquer et des virgules à ne pas oublier. Nous pouvons également nourrir un dossier avec nos propres informations recueillies hors du logiciel. Le dossier sera alors toujours complété d'une analyse statistique de nos actions. Par exemple, je peux observer, sur un nombre défini de dossiers, combien



de personnes ont une adresse correcte ou incorrecte, et ainsi expliquer les performances de recouvrement. Soolus est complètement adopté par nos collaborateurs, au nombre d'une soixantaine aujourd'hui, qui l'utilisent dans une logique de production. Ils peuvent gérer les dossiers de contentieux dans tous leurs aspects procéduraux. Des dossiers types sont automatiquement créés pour fiabiliser et accélérer les ouvertures. L'automatisation fait gagner un temps précieux aux collaborateurs de l'étude, leur permettant de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée. L'envoi de courrier, les relances, les prises de contacts et autres tâches administratives requéraient parfois jusqu'à deux collaborateurs. Aujourd'hui ces ressources sont complètement remplacées par les processus automatisés de Soolus. Un avantage pour recruter, puisque nous assurons aux futurs collaborateurs des missions en

/// **Soolus est complètement adopté par notre soixantaine de collaborateurs qui l'utilisent dans une logique de production.**



“ L’automatisation fait gagner un temps précieux aux collaborateurs de l’étude, leur permettant de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

lien avec le cœur de métier de commissaire de justice. Enfin, les membres de l’étude utilisent en grande partie le module « Dossier à traiter », qui assure une rapidité dans son traitement et offre une vue à 360 degrés : le demandeur, le débiteur, les points de contact, la somme due, la procédure à suivre, tout est lisible en un écran. De plus, l’application est esthétique et moderne, sans faire ombre à l’exigence de sécurité et de fiabilité requise par notre métier.

Un outil qui dialogue avec les autres

J’apprécie tout particulièrement la capacité qu’ont eue les équipes de Septeo à faire dialoguer Soolus avec d’autres outils de gestion développés en externe. Notre solution de gestion du courrier interne, entièrement automatisée, est par exemple couplée avec Soolus. Lorsque je déclenche la mise sous pli d’un courrier, je sais s’il est distribué ou non. Nous arrivons également à faire dialoguer Soolus avec notre solution de gestion des campagnes d’appels. Cela m’évite des va-et-vient avec d’autres interfaces, des doubles saisies et un travail manuel chronophage. Autre avantage important que je soulève : Soolus extrait facilement les dossiers sur une plateforme web sécurisée, permettant aux donneurs d’ordre et aux clients de l’étude de consulter en toute autonomie leurs dossiers. Nous pouvons également échanger avec l’ensemble des donneurs d’ordre sur le territoire et nos partenaires. Soolus d’une part, et notre capacité à gérer et utiliser d’autres outils informatiques d’autre part, nous permettent donc de nous démarquer de nos confrères, et néanmoins concurrents. Aujourd’hui, il est clair que nous ne pouvons plus nous passer de cette solution ! ».

Focus E-acte

« Nous utilisons beaucoup le module E-acte présent sur Soolus, qui nous permet d’échanger facilement les actes avec nos confrères disposant d’un logiciel Intelligent Software ou Soolus. Dès le renvoi de l’acte par leurs soins, il rejoint automatiquement notre base en interne, ce qui est très pratique pour éviter la double saisie. J’ai maintenant tendance à préférer travailler avec des confrères qui possèdent ce module E-acte dans leur logiciel, au point d’en faire un critère de sélection ».



SOLUTION SEPTEO

Legatus : des procès-verbaux de constats automatisés

La dématérialisation et la sécurisation des actes sont des enjeux forts au sein des études de commissaires de justice.

La solution Legatus, capable d'automatiser la rédaction des procès-verbaux de constats et de les stocker de manière sécurisée sur un espace en ligne, répond pleinement à leur objectif.

Créé en 2018 à Lyon, le logiciel Legatus s'est donné pour objectif d'améliorer la productivité des commissaires de justice dans l'élaboration de leurs constats. «*Le principe de l'application est de faire gagner un maximum de temps aux commissaires de justice dans la gestion et la rédaction des procès-verbaux de constats*», souligne Vladimir Lorentz, créateur et chef de produit de Legatus à Septeo. Un succès fulgurant : aujourd'hui une centaine de commissaires de justice ont adopté la solution. Désormais partie intégrante des solutions proposées par Septeo depuis 2022, Legatus se positionne comme un outil essentiel du quotidien des commissaires de justice. «*Ils réalisent des milliers de constats par an, si ce n'est plus. Cette activité est particulièrement chronophage pour eux, sur le terrain puis à l'étude*», ajoute Vladimir Lorentz. Prises de photographies ou de vidéos, prises de notes écrites ou audio, la réalisation des constatations matérielles lors de l'élaboration d'un constat peut être lourde. Et leur retranscription pour le procès-verbal, particulièrement longue.

“ Nous allons faire gagner du temps aux quelques 3 000 commissaires de justice en France. Notre ambition est de participer au mouvement de dématérialisation et de modernisation du métier. ”



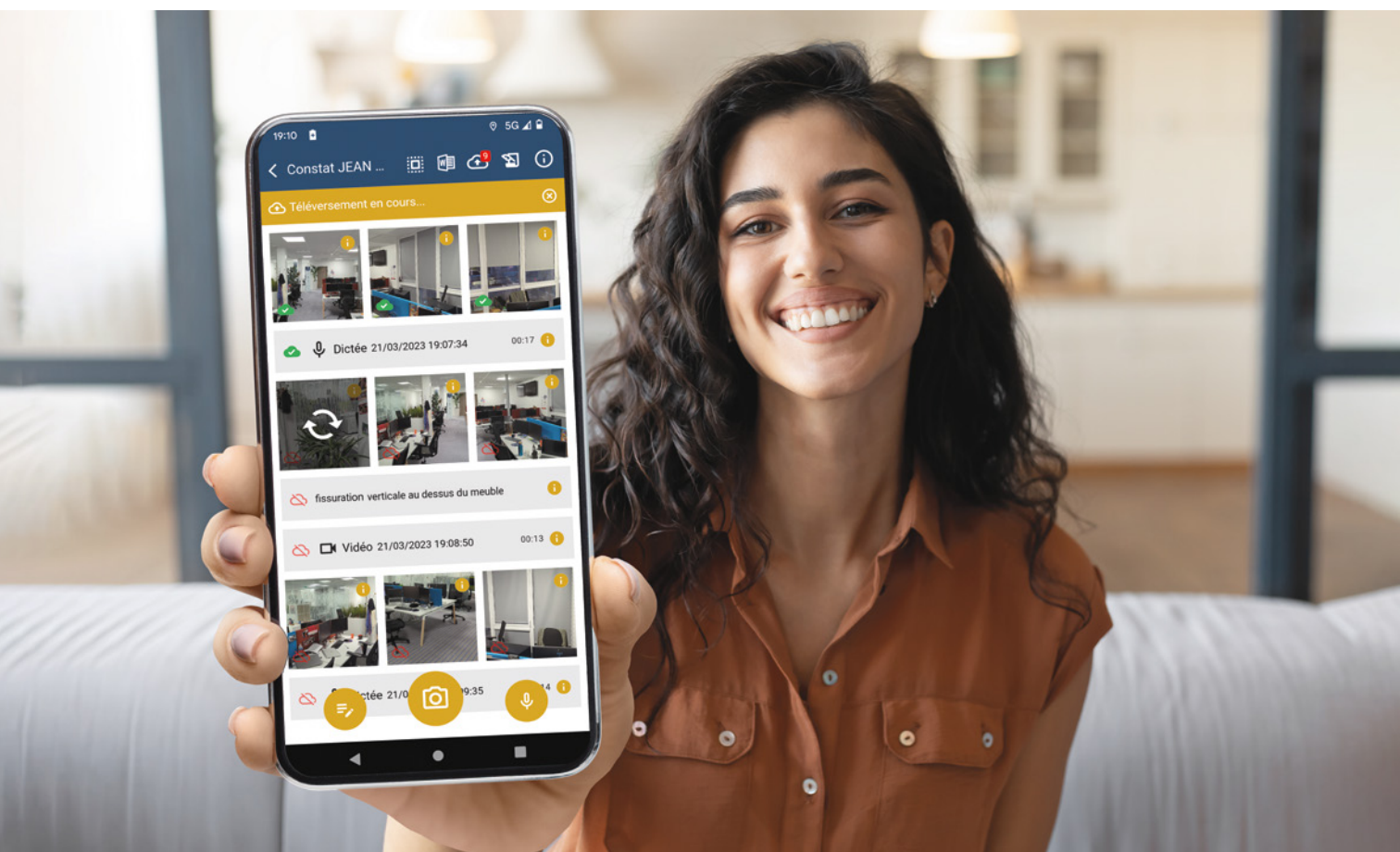
VLADIMIR LORENTZ,
créateur et chef de
produit de Legatus
à Septeo

Une compatibilité avec les outils de gestion Septeo

Pour faciliter le passage aux différents logiciels de gestion (Solus, Intelligence Software, etc.), et éviter une double saisie d'un constat, Legatus établit désormais une connexion entre les différentes solutions de Septeo. «*Rejoindre Septeo signifiait pour nous de pouvoir créer des synergies avec les services et logiciels existants pour les commissaires de justice, comme la rédaction externalisée des procès-verbaux de constat avec ecostaff*», explique Vladimir. Pour aller encore plus loin, le chef de produit annonce que Legatus se rapprochera d'un certain nombre de blockchain privée, soutenue ou créée par des groupements de commissaires de justice, pour améliorer l'authentification des documents juridiques et des constats.

La souplesse d'une application mobile

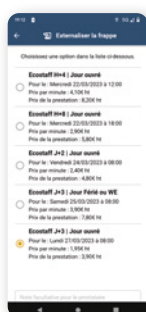
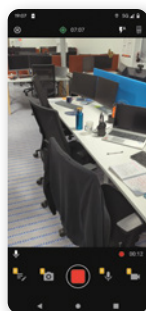
Disponible sous forme d'application mobile (Android ou iOS), Legatus a le premier avantage de fonctionner partout, avec ou sans connexion internet. «*Les commissaires de justice peuvent réaliser des photos, vidéos, prendre des notes et enregistrer une dictée vocale directement, même dans des conditions précaires sur le terrain*», précise son créateur. Un logiciel tout terrain, qui est également compatible avec la prise vidéo par caméra ou par drone. «*Le montage de la vidéo est automatisé, la "Marianne" est ajoutée en filigrane, une introduction est proposée, etc. Une façon d'encourager l'usage du drone pour des constats dans des zones difficiles d'accès*», assure Vladimir Lorentz. Vidéo, photo et notes, les constatations sont ensuite organisées chronologiquement sur l'application, qui synchronise ces éléments pour les retrouver dans un procès-verbal de constat pré-rédigé, une fois de retour à l'étude. «*Cette interface est collaborative, permettant aux membres de l'étude de participer à l'élaboration du procès-verbal, comme le clerc d'huissier ou le secrétariat par exemple*», ajoute-t-il. Un planning permet ensuite de retrouver ses constats par ►



date. La force de Legatus réside notamment dans l'automatisation. «*Legatus permet d'entièrement automatiser le traitement des constatations en les intégrant dans un procès-verbal prérédigé*», indique Vladimir. Autre avantage : Legatus ne se limite pas uniquement à l'usage des commissaires de justice. «*Notre philosophie est d'essayer de rassembler toutes les parties prenantes d'un constat sur une même interface*», ajoute-t-il.

Automatisation et productivité

Plusieurs types d'utilisateurs peuvent y accéder, notamment les prestataires des commissaires de justice, à l'instar d'Ecostaff, le service de dactylographie de Septeo Legaltech (rédaction d'actes, procès-verbaux, etc.). «*Dès que le constat est terminé, le commissaire de justice peut externaliser la frappe de son constat*»,



explique Vladimir Lorentz. Une nouveauté réside également dans l'accès donné aux clients, les requérants, qui peuvent télécharger et payer leur procès-verbal depuis l'interface web. «*Les requérants ont accès à leur document depuis "L'espace constat", mettant fin aux transferts par clé USB ou liens de partage publics : un bon moyen de professionnaliser et moderniser la relation dans le cadre du constat*», soutient Vladimir Lorentz. Pour faciliter les paiements en ligne, les commissaires de justice n'ont pas besoin d'un contrat monétique supplémentaire. «*Rejoindre Septeo ouvre des perspectives à Legatus, nous n'avons pas fini de faire gagner du temps aux quelques 3000 commissaires de justice en France. Notre ambition est de participer au mouvement de dématérialisation et de modernisation du métier*», conclut Vladimir Lorentz. ■

Legatus pour la gestion des constats



Le Top 10 des mots les plus utilisés dans les constats

**Constate / Deux / Porte / Peinture /
Partie / Traces / Niveau /
Contestation / Existe / Monsieur**



Le temps moyen passé sur le terrain

**27,39
minutes**



Le nombre moyen de mots par constat

1 020



Le nombre moyen de photos par constat

91



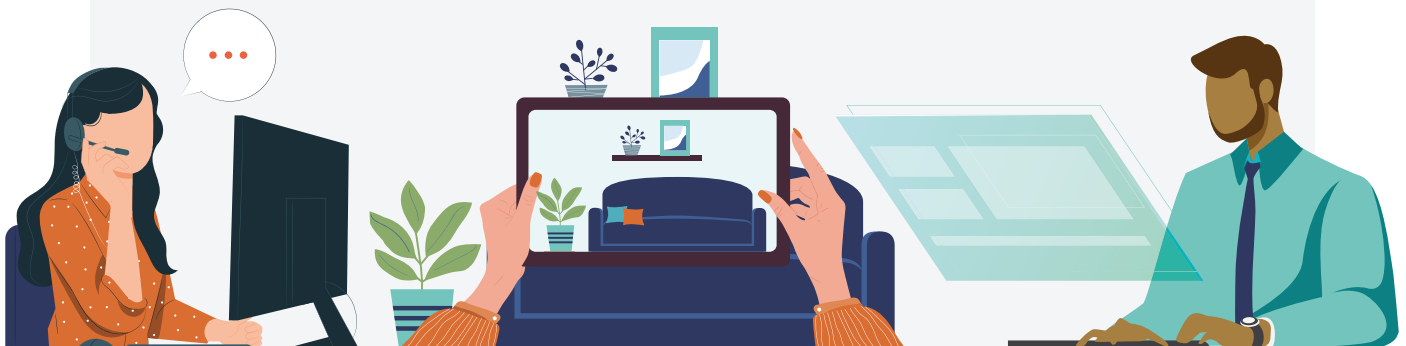
La durée moyenne des dictées

**10,42
minutes**



La proportion de constats dont la frappe est externalisée

21 %



Le constat par drone : outil des commissaires de justice

Le constat établi par un commissaire de justice constitue le mode de preuve qui, devant les Tribunaux, revêt la plus haute valeur juridique possible.

Lors d'un procès, chaque partie est tenue d'apporter la preuve de ce qu'elle avance, et la parole d'un officier ministériel tel que le commissaire de justice, donnée à travers son constat, établi de manière impartiale et indépendante, puisque dépourvu de toute analyse personnelle, est difficilement contestable, jusqu'à preuve du contraire. Classiquement, le commissaire de justice rend son constat après s'être rendu physiquement sur les lieux des faits, bien que ses prérogatives lui permettent également d'établir un constat sur la base de contenu audio et vidéo, et également sur internet, par le biais de captures d'écran. Plus récemment et compte tenu de l'avènement des nouvelles technologies, les commissaires de justice ont été autorisés à procéder à des constats par utilisation de drones, outils qui présentent une certaine praticité notamment lorsque les lieux du constat sont difficiles d'accès.

Les avantages que présente le constat par drone

Les missions d'un commissaire de justice sont nombreuses, mais lorsqu'il s'agit d'établir un constat, pour relater en détail les faits, ce dernier est contraint de se déplacer sur les lieux où doit être réalisé le procès-verbal, ce qui selon la situation du terrain est parfois compliqué, lorsqu'il existe par exemple des contraintes de hauteur, voire est impossible, sauf à mettre en danger la sécurité physique de l'officier. L'avantage du drone est donc de pouvoir pallier ces contraintes, en permettant une capture haute défini-



tion par voie aérienne, par conséquent de manière plus rapide et à moindre coût, là où en l'absence de l'utilisation de ce dispositif, de lourds moyens financiers devraient être déployés (comme l'achat d'équipement de sécurité, de nacelles, etc.) pour parvenir au constat, tout en assurant la sécurité des intervenants. Qui plus est, la technologie des drones permet également une captation d'image plus aboutie que la prise de photos ou de vidéo par le commissaire de justice, puisque le survol des lieux et sa facilité de déplacement permettent la captation d'une situation sous plusieurs angles, mais également de qualité optique performante, ce qui renforce la valeur probatoire du constat.

Les règles qui entourent le constat par drone

Comme tout utilisateur de drone, le commissaire de justice est contraint de respecter la réglementation et les procédures imposées concernant ces équipements, auxquelles sa qualité d'officier ministériel ne lui permet pas de déroger. D'un point de vue technique, le drone doit être homologué et enregistré à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), quant à son utilisateur, il

Le drone, un nouvel outil indispensable aux commissaires de justice, permettant de renforcer leur expertise.



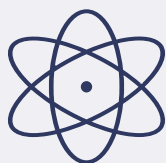
doit avoir obtenu l'ensemble des certificats de télépilotage attestant de ses capacités pratiques et théoriques en matière d'aptitudes à piloter un drone.

Des éléments probants fiables

Concernant les zones de survol par drones autorisées, pour que le constat puisse être reçu par les Tribunaux, le commissaire de justice doit respecter les heures et les limites de hauteur fixées par les autorités administratives, sinon avoir réalisé une déclaration préfectorale pour obtenir les autorisations de survol. Certaines zones, telles que celles situées à proximité de sites militaires, d'aéroport, sont interdites au survol par drone, et la réglementation relative à l'utilisation du drone, dépend notamment

de sa catégorie et de son poids. En tout état de cause, lorsqu'il réalise un constat par drone, le commissaire de justice doit veiller à respecter les règles relatives au respect de la vie privée, et selon la situation, l'officier pourra obtenir une ordonnance délivrée par le Tribunal compétent, afin de procéder au constat. Le drone se révèle être un nouvel outil indispensable à la profession des commissaires de justice, qui, tout en respectant les règles propres à la profession et l'établissement des constats, renforcent leur expertise par la production d'éléments probants fiables, détaillés, lisibles et par conséquent difficilement contestables, en plus de gagner en rapidité d'exécution, coût et sécurité. De quoi assurer un niveau de service supérieur. ■

Le groupe Septeo en chiffres



3 valeurs

innovation, satisfaction
client, proximité



2 400

collaborateurs
à travers le monde



10

implantations en France +
Belgique, Luxembourg,
USA, Canada, Tunisie



9

pôles d'expertises pour les métiers
du droit, de l'immobilier, de la
comptabilité et de l'informatique



+ de 20
solutions dédiées
aux professionnels



160 000
utilisateurs
de nos solutions



35 M€
investis
dans la R&D



96 %
note globale de
satisfaction clients



80 M€
de contribution au développement
économique et social de la France



18 millions
de nos concitoyens, utilisateurs
des solutions Septeo

Les dates à retenir



14 JUIN 2023

COLLOQUE DE L'INCJ : "LE COMMISSAIRE DE JUSTICE, UN AN APRÈS"

Le 14 juin 2023, l'Institut national de formation des commissaires de justice (INCJ) organise un colloque qui se tiendra à l'Université de La Rochelle. Animé par des praticiens, des universitaires et par la Chambre nationale des commissaires de justice, ce colloque sera l'occasion de faire le point sur les défis de cette nouvelle profession. Tables rondes, débats et échanges autour de plusieurs thématiques rythmeront le programme de cette journée dédiée aux professionnels et aux étudiants. ■



23 JUIN 2023

1^{er} CONGRÈS COMMUN DE L'UNCJ ET L'UFHJ

L'Union nationale des commissaires de justice (UNCJ) et l'Union francophone des huissiers de justice (UFHJ) organisent leur premier congrès transfrontalier qui se tiendra le 23 juin 2023 à Namur. Ouvert aux professionnels adhérents et non-adhérents, la journée s'articulera autour d'ateliers sur les pratiques, les mesures d'exécution et les outils du commissaire de justice. Au-delà de créer une synergie entre les deux unions, cet événement aura pour but de favoriser les échanges et d'aborder les enjeux et les perspectives de la profession. Les différents ateliers pourront être suivis à distance, en streaming. ■



22-23 SEPTEMBRE 2023

23^e UNIVERSITÉS ANNUELLES DE L'UNCJ

Les 22 et 23 septembre 2023, l'Union nationale des commissaires de justice organisera ses 23^e Universités annuelles. Elles se tiendront à Reims et auront pour thème : « Commissaire de justice : au service de l'économie et de la justice ». Organisé chaque année, cet événement est ouvert aux professionnels et sera rythmé par des conférences, des tables rondes et des ateliers. ■

RETOUR EN IMAGE



© Christophe Bielsa

À LA RENCONTRE DE NOS CLIENTS

Le 13 avril dernier, nous étions réunis à l'hôtel de Sers à Paris en compagnie de nombreux clients de la région parisienne. Cyril Picard, directeur de Septeo solutions CDJ, a présenté le Groupe Septeo, ses métiers et les projets produits. Un moment d'échange qui a permis de rappeler que nous avons pleinement conscience des enjeux liés à la profession et que nous restons plus que jamais aux côtés de nos clients. ■



ELITE DRAGONFLY

Windows 10

Plus léger que l'air



Moins d'1 kg¹
Jusqu'à 24h d'autonomie²

Eco-responsable³

Format convertible
avec écran tactile

Passez devant vos concurrents avec les appareils Windows 10 Professionnel. | En savoir plus sur hp.com/elitedragonfly

1. Les configurations commencent sous 1 kg.

2. Jusqu'à 24 heures et 30 minutes sur HP Elite Dragonfly configurée avec processeur Intel® Core™ i5, 8 Go de RAM, pas de WWAN, SSD 128 Go, panneau FHD faible consommation et Intel® Wi-Fi 6 ZW200 + BT5 (802.11 ax 2x2, non-vPro™). La durée de vie de la batterie Windows 10 MM14 varie en fonction de divers facteurs, notamment le modèle du produit, la configuration, les applications chargées, les fonctionnalités, l'utilisation, la fonctionnalité sans fil et les paramètres de gestion de l'alimentation. La capacité maximale de la batterie diminuera naturellement avec le temps et l'utilisation. Voir www.bapco.com pour plus de détails.

3. Le premier ordinateur portable au monde fabriqué à partir de plastiques recyclés issus de déchets océaniques. Composant du boîtier du haut-parleur de l'ordinateur portable fabriqué avec 5% de plastique lié à l'océan à partir d'août 2019.

Microsoft et Windows sont des marques commerciales ou des marques déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

© Copyright 2021 HP Development Company, L.P.

LEADER DE LA DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Accompagne les cabinets
comptables et leurs clients
sur la facture électronique

